

GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires techniques de patrimoine immobilier
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Acquérir la méthodologie d'exploitation des données du patrimoine
- Produire les supports de gestion et les états de synthèses patrimoniaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Exposé théorique et application pratique
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par M. Frédéric LORIOT : Expert dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (20 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponses

Notions techniques de base (1h30)

- Durées de vies et les fréquences d'interventions
- Approche pathologique du vieillissement des bâtiments

Pause (15 min)

Mise en œuvre de la gestion technique (45 min)

- Les méthodes et les procédures d'organisation
- Les acteurs et les étapes de mise en œuvre

Pause déjeuner (1h)

Mise en œuvre de la gestion technique – suite (1h15 min)

Pause (15 min)

Description des tableaux de bords de gestion (1h30)

- Le carnet d'identité et de santé du patrimoine
- Le plan pluriannuel des travaux de maintenance et d'investissement
- Les outils d'aides à la gestion technique

Conclusion de la formation (30 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.